

Les bons comptes font-ils les bons amis ?

Lévitique 24/10-23

10 Un jour, il y eut une bagarre dans le camp entre un Israélite et le fils d'un Égyptien et d'une Israélite nommée Shelomith, fille de Dibri, de la tribu de Dan. 11 Et le fils de la femme israélite blasphéma le Nom [de Dieu] et le maudit ; et on l'amena à Moïse. Or le nom de sa mère était Shelomith, fille de Dibri, de la tribu de Dan. 12 Et on le mit sous bonne garde, en attendant que Dieu prononce lui-même la sentence. 13 L'Éternel parla à Moïse, et dit: 14 Fais sortir du camp le blasphémateur; tous ceux qui l'ont entendu poseront leurs mains sur sa tête, et toute l'assemblée le lapidera. 15 Tu parleras aux enfants d'Israël, et tu diras : Quiconque maudira son Dieu portera la peine de son péché. 16 Celui qui blasphémera le nom de l'Éternel sera puni de mort: toute l'assemblée le lapidera. Qu'il soit étranger ou indigène, il mourra, pour avoir blasphémé le nom de Dieu. 17 Celui qui frappera l'âme d'un homme, il sera mis à mort. 18 Celui qui frappera l'âme d'un animal la remplacera: âme pour âme. 19 Si quelqu'un blesse son prochain, il lui sera fait comme il a fait : 20 fracture pour fracture, oeil pour oeil, dent pour dent ; il lui sera fait la même blessure qu'il a faite à son prochain. 21 Celui qui fera frapper un animal le remplacera, et celui qui fera frapper un homme sera mis à mort. 22 Vous aurez la même loi, l'étranger comme l'indigène; car je suis l'Éternel, votre Dieu. 23 Moïse parla aux enfants d'Israël ; ils firent sortir du camp celui qui avait maudit, et ils le lapidèrent. Les enfants d'Israël se conformèrent à l'ordre que l'Éternel avait donné à Moïse.

Chers frères et sœurs, Rien ne va dans ce texte. Pour un chrétien du XXI^e siècle, vivant en France, il est profondément offusquant. Il parle de lapidation pour blasphème, de châtiments corporels, bref : d'une justice qui nous semble aux antipodes de l'Évangile. Pourtant, ce texte est dans la Bible. Nous ne l'appliquons pas à la lettre, mais nous ne pouvons pas non plus arracher la page. Alors, qu'allons-nous en faire ?

Le sommaire de la loi

On pourrait penser que ce texte est secondaire puisqu'il se trouve dans le Lévitique, ce livre que nous lisons rarement. Ce serait une erreur. Le Lévitique est au centre de la Torah, donc au cœur même de la révélation biblique.

En regardant de près, on voit que ce passage parle d'abord de Dieu, puis des relations entre les êtres humains. Il reprend donc ce que Jésus résumera en deux

commandements : aimer Dieu de tout son être et aimer son prochain comme soi-même. Ce texte montre ce qui se produit lorsque ces deux dimensions sont bafouées : lorsque l'honneur de Dieu est méprisé et lorsque des personnes sont blessées ou tuées.

Ce qui nous heurte, c'est l'écart entre la justice qu'il décrit et celle qui est la nôtre. Nous avons supprimé le délit de blasphème, nous avons aboli la peine de mort et nous ne pratiquons pas non plus les sévices corporels. Pourtant, avant de conclure que ce texte est dépassé, il vaut la peine de nous demander ce qu'il cherche réellement à défendre.

Le crime de blasphème

Avons-nous eu raison d'abandonner le crime de blasphème ? D'une certaine manière, oui. Aujourd'hui, il est impossible de désigner unanimement ce qu'est Dieu. Si l'on condamnait celui qui offense le Dieu de Jésus-Christ, d'autres réclameraient la même protection pour Gaïa, pour les dieux antiques, ou, plus près de nous, pour le dieu Argent, le dieu Travail, le dieu Nation. Nous finirions tous accusés de blasphème.

Par ailleurs, pour en rester au point de vue chrétien, l'Éternel, le Dieu de Jésus-Christ, est au-delà des images et des définitions que nous pouvons en donner. Il n'est donc pas possible, techniquement, de s'en prendre directement à Dieu. On ne s'en prend jamais qu'à l'image qu'on s'en fait. C'est la raison pour laquelle nous pouvons refuser l'instauration d'un délit de blasphème : nul ne peut jamais blasphémer Dieu, mais des représentations de Dieu, qui ne sont pas Dieu.

Pour autant, ce texte prévoit la mort pour celui qui blasphème. Mais en précisant que le blasphème concerne le nom (de Dieu). Concrètement, le nom de Dieu, « Yahou », c'est le verbe hayah, « advenir », conjugué à l'inaccompli. Le nom de Dieu, c'est donc, pratiquement, la possibilité du présent et de l'avenir (Ex 3). Blasphémer le nom de Dieu, c'est s'opposer au présent et à l'avenir.

Dès lors, la question devient tout autre : pouvons-nous rester indifférents devant ceux qui sapent les fondements de l'avenir commun ? Devons-nous laisser prospérer ce qui détruit la confiance, la justice, la liberté ?

La lapidation n'est évidemment pas un modèle pour notre justice. Elle traduit, avec les catégories de son temps, une conviction forte : on ne compose pas avec ce qui détruit la vie. Les témoins imposent les mains au coupable pour lui restituer le mal qu'il a propagé, afin de ne pas en devenir eux-mêmes porteurs. Le texte affirme ainsi que le mal doit être arrêté avant qu'il ne contamine toute la communauté [1].

La déshumanisation

La deuxième partie du sommaire de la loi, qui concerne les personnes, va nous permettre de mieux comprendre la portée de ce passage biblique et nous aider à comprendre ce que nous pouvons faire des textes bibliques dans notre vie quotidienne.

Cela peut nous sembler barbare d'infliger au coupable la même chose qu'il a infligée à la victime. Mais prenons le temps de penser aux réactions populaires quand un crime est commis. L'instinct populaire est de châtier. Au siècle dernier, aux USA, les lynchages n'étaient pas rares. La haine de l'autre l'emportait sur toute considération de procédure judiciaire. La vengeance, l'envie de répliquer en ajoutant une dose supplémentaire de violence voire de perversité, voilà ce qui anime le plus souvent le cœur de l'être blessé.

Dans le texte biblique, il est question de témoin. Or les témoins peuvent apporter des témoignages contradictoires, ce qui est la base de la procédure judiciaire de nos jours, en France. Il est aussi question de régulation. Il n'est pas question de se venger de manière aveugle, ni de manière instantanée. On intègre de la parole, donc de la rationalité. Ce n'est pas la bestialité qui commande. Contre la déshumanisation provoquée par l'attaque d'un être humain, contre sa blessure ou son meurtre, la procédure du Lévitique consiste à réintroduire de la parole, autrement dit de l'humanité. Quand aux sanctions, elles limitent le désir de vengeance à la grandeur du crime commis. La violence est cantonnée, elle est cadrée.

Ce qu'il faut comprendre de ce que nous pourrions penser être un archaïsme, c'est que ce texte est un progrès par rapport aux comportements humains naturels qui veulent des châtiments pour ceux qu'on déteste ou qui nous font peur, et de la clémence pour les amis. Lévitique cadre ce désir de réplique violente ; il cadre l'arbitraire pour éviter les spirales de la violence, si bien décrites dans l'épisode où Caïn tue son frère Abel. Si Caïn n'est pas protégé, les amis d'Abel voudront se venger et, s'ils le font, les amis de Caïn voudront, à leur tour, se venger et la vendetta tuera tout le monde.

Le rédacteur sacerdotal a pour objectif de neutraliser ces spirales de la violence. S'agissant des dommages provoqués sur un animal, il envisage la possibilité d'une compensation. Non pas « tu me crèves un œil, donc je te crève un œil » – cette compréhension de la loi du talion avait fait dire au pasteur Martin Luther King Jr que c'est un coup à tous finir aveugles – mais une blessure doit être remboursée, compensée pour réparer le tort causé à la victime. C'est le verbe hébreu shalam qui

exprime cette compensation et qui donnera le mot shalom, la paix, selon le principe : les bons comptes font les bons amis, en créant un équilibre entre les parties et non un rapport de force. Le nom de la mère de cet israélite qui cherche querelle, Shelomith, est justement construit sur ce verbe shalam. Elle s'appelle donc compensation, fille de Dibri, les « paroles », de la tribu de Dan, « celui qui s'occupe de la justice » (Din). Le tragique de cet épisode est que l'Israélite querelleur n'hérite pas de ce qui caractérise sa mère. C'est une manière de dire que la justice n'a rien d'automatique ; elle dépend de chacun. Ce récit nous rappelle la responsabilité personnelle de chacun dans la possibilité que les affaires humaines relève de la justice et non de la nature rancunière.

Cette remarque a pour objet de nous rendre attentifs au fait qu'il ne faut pas prendre les textes de la Bible au pied de la lettre. Les rédacteurs bibliques ne cherchaient pas à figer pour toujours une organisation sociale. Ils cherchaient, dans leur contexte historique, à faire progresser l'humanité sous l'action de la grâce de Dieu. Ces textes sont des progrès par rapport à l'époque et, plusieurs siècles après, les lecteurs que nous sommes doivent poursuivre l'effort initial des rédacteurs en apportant un surcroît d'humanité dans des situations qui déshumanisent à tour de bras.

Ce texte, et bien d'autres qui abordent les questions de justice, de relation à autrui, peuvent nous sembler obsolètes. Relus dans leur contexte historique, ils nous rendent sensibles aux changements qu'ils ont opérés dans les mentalités de l'époque pour que la grâce de Dieu fraye son chemin dans l'histoire humaine. Notre responsabilité, aujourd'hui, en tant que lecteurs de la Bible, en tant que croyants, est de redécouvrir ces intuitions théologiques et de les appliquer dans nos manières d'aborder les situations actuelles.

Si les réponses que nous apporterons ne seront pas les mêmes qu'il y a 2500 ans, les exigences fondamentales demeurent : prendre au sérieux les attaques contre les fondements de notre contrat social, et extirper ce qui veut détruire la possibilité de l'avenir. C'est le premier aspect du sommaire de la loi. Réintroduire de l'humanité dans toutes les situations qui la dégrade. Répondre à la sauvagerie non par la bestialité, mais par une humanité qui recadre la violence. C'est le deuxième aspect du sommaire de loi. À chacun de nous, désormais, de trouver la manière de faire souffler l'esprit du décalogue.

Amen

James Woody <https://espritdeliberte.leswoody.net/2026/07/12/les-bons-comptes-font-ils-les-bons-amis/>

